



SOMMAIRE

1. Désherbage mécanique des céréales, vigilance !
2. Semis de printemps
3. Préparer vos prochain semis
4. Désherbage des pois de conserve
5. Conservation des pommes de terre
6. Gestion des jachères et nouvelle PAC
7. Vu en plaine :

AGENDA

Tour de plaine Aisne
11 avril à 9 h 00 à Blanzly
les Fismes

Webinaire PROLEOBIO

14 avril en visio –
[inscription en ligne](#)

Réunion PAC 2023

16 avril – 14 h 00
Chambre d'agriculture de
l'Oise à Beauvais

Clin d'œil météo

« Quand, au printemps, la lune est claire, peu de noix espère, si la lune est trouble, la noix redouble. »

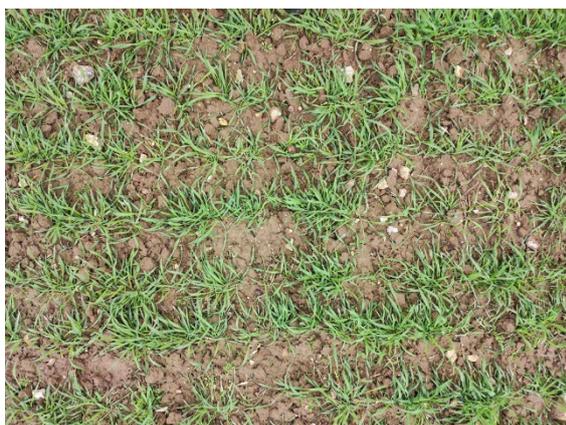
OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Désherbage mécanique des céréales, vigilance !

L'arrivée de pluies significatives depuis le 8 mars dernier a permis de faire évoluer la végétation longtemps bloquée par le froid. C'est un point positif ! En février, les conditions étaient tentantes pour avancer en culture les interventions (désherbages, premiers semis ...), un mois plus tard, nous pouvons établir plusieurs constats.

Céréales d'hiver : elles se redressent. Si les interventions de désherbage réalisées en février ont été positives. Leur efficacité est partielle et elles ont également occasionné de nouvelles levées. Dès que le temps le permettra, il peut être important de réaliser un dernier passage de herse étrille, dans le sens du semis pour limiter à partir du début montaison des céréales, les pertes de talles liées à l'agressivité du passage tardif. Avant la fermeture des rangs, il est encore envisageable de biner. L'objectif est de limiter les adventices les plus concurrentielles.

Parcelle de triticale semée le 20 novembre dans l'Oise



vue à hauteur d'homme



au niveau du sol (présence de capselles et coquelicots)

Céréales de printemps : stade pour des semis du 20 février (orge à 2-3 feuilles et blé à 2 feuilles). La levée a été ralentie par le temps froid. C'est également le cas des adventices qui sont pour la plupart au stade cotylédons. Là encore, il y a priorité pour intervenir dès que les conditions le permettront. Privilégier la houe rotative ou la herse à câbles à vitesse lente. Deux passages à envisager à 4- 5 jours d'intervalle selon le temps mis par la céréale se relever.

Pois ou féverole de printemps : comme pour les céréales semées, il y a un mois, les levées de protéagineux de printemps doivent faire l'objet d'un passage de désherbage mécanique avec les mêmes modalités pratiques.

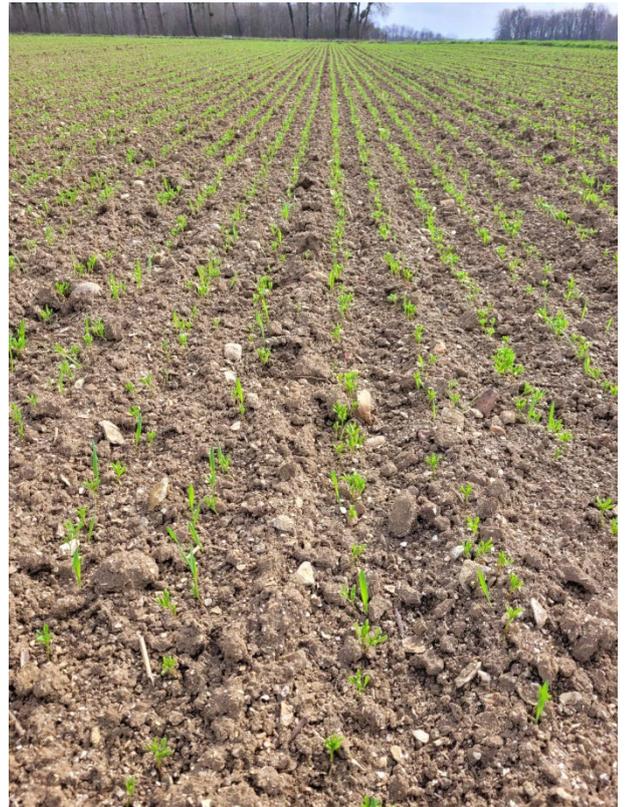
2. Semis de printemps : céréales et protéagineux

Dans le sud des Hauts-de-France, la plupart des semis de céréales ont eu lieu de mi-février à début mars. Les semis de lentilles, parfois anticipés à cette même période chez certains producteurs arrivent également à des stades permettant un désherbage si nécessaire, comme en témoigne la photo ci-contre des lentilles/avoine de JB TETAR, à Autreville (02). La majorité des surfaces restant à semer, les densités à respecter sont de :

- Lentilles : on vise 250 pieds levés/m², **soit un semis de 300 grains/m²** en fonction des conditions, soit 80 - 100 kg/ha pour la lentille verte et 60-70 kg/ha pour la lentille noire Beluga au PMG plus faible.
- Cameline : **2 à 3 kg/ha**. Attention à la germination de la cameline dont les lots de semences peuvent être parfois très faibles (semences fermières).
- **ou Céréales** : Avoine de printemps= 40-50 grains/m²
blé ou épeautre de printemps = 80-100 grains/m²

Profondeur de semis : 2 à 3 cm. **Rouler la culture après le semis pour faciliter la récolte. Le semis des deux espèces se fait en même temps !**

Les semis d'orge ou de blé de printemps peuvent toujours s'envisager jusqu'au 10 – 15 avril avec des densités de semis sensiblement relevées (350 Grains/m² pour les orges et 400 grains/m² pour les blés)



Pierre DURAND

3. Préparer vos prochains semis :

Le lin

est une plante sensible au défaut de structure de sol. La préparation du lit de semence est une étape essentielle de la conduite de la culture et doit se faire en sol absolument ressuyé. Celle-ci doit être réalisée de préférence en une fois, sur une profondeur de 3 à 5 cm, avec un combiné de semis.

Le lin doit être semé dans un sol réchauffé avec des températures > 10°C. La graine sera positionnée à 2 cm de profondeur.

L'objectif de semis varie de 2000 à 2 400 graines/m². Il intègre les pertes à la levée et celles liées aux désherbages successifs (viser un peuplement de 1500 à 1600 plantes/m² après les désherbages). La régularité du peuplement prime sur la densité.

Les variétés retenues pour la bio sont celles qui sont tolérantes aux maladies notamment l'oïdium mais aussi aux brûlures et à la fusariose. Selon les tableaux variétaux de l'ITL, les variétés à retenir sont ; Bolchoï, Idéo, Stéréo et dans un second choix Exéo ou Katia. Aucune variété n'est disponible en bio pour le moment. **Pensez à faire votre demande de dérogation.** Les semences pelliculées au zinc vous évitent un apport en végétation.

Betteraves sucrières :

Il est encore tôt pour démarrer les semis de betteraves sucrières biologiques mais la reprise des labours, qui ont souvent bien verdés, doit se faire dès que possible.

Pour cela, une préparation **superficielle à 4/6 cm** de profondeur est suffisante. Le régime hydrique du mois de mars a permis d'avoir une humidité importante qui devrait contribuer à la réussite des faux semis, sans risquer d'assécher le lit de semence pour le moment. Préférer des outils à dents flexibles, sans rouleaux, pour limiter le repiquage et le travail trop profond. Le faux semis ainsi réalisé pourra être détruit à la herse étrille ou avec un dernier passage de préparation avant le semis, si les conditions l'imposent.

Merci à JC Germain de l'ITB de l'Aisne, pour l'avis technique !

Pierre DURAND

4. Désherbage pois de conserve



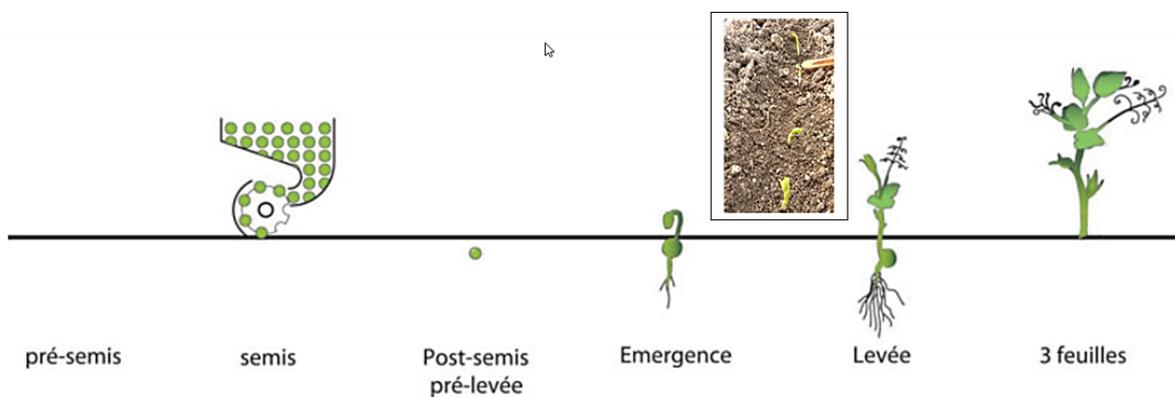
Pois de conserve à BEUVARDES (02) – semé le 17 mars

Les premières levées de pois d'industrie sont en cours sur les semis de début mars. Dans l'Aisne, comme nous le montre la photo ci-jointe prise chez Sylvain DUBOIS, la pluie conséquente a engendré une croûte de battance qui pourrait durcir si le sol se dessèche rapidement.

Quelles sont les stratégies de désherbage à adopter ? Quels outils choisir ? Et à partir de quels stades intervenir ?

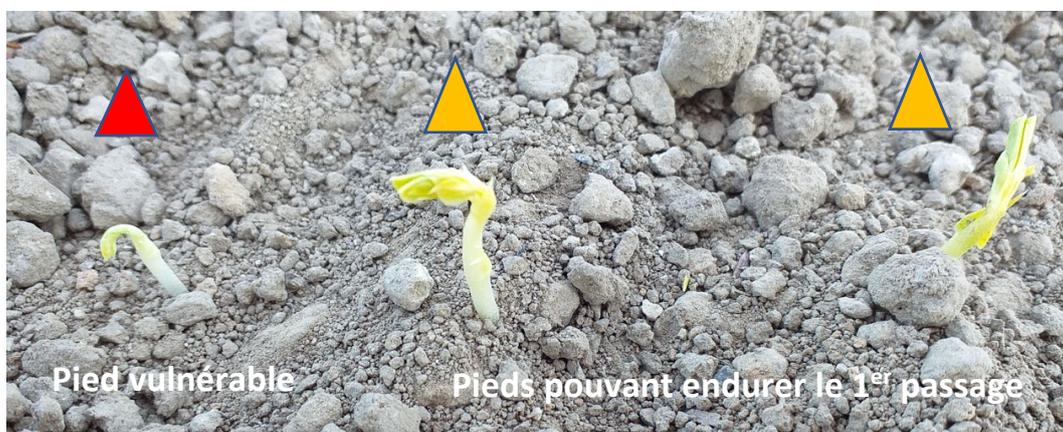
Intervention à partir du stade émergence (crosse - levée) : HE à câble à vitesse réduite de 1,5 à 3 km/h et avec une faible agressivité des dents. Autre possibilité, la houe rotative.

Attention ce premier passage est le plus délicat on le fera plutôt dans l'après-midi quand le plante est moins turgescence.



Herse étrille			Désherbage à l'aveugle 6 à 12 km/h	1.5 à 3 km/h ●	> 5 km/h ●●	> 5 km/h ●●	Avant jonction des vrilles
Houe rotative	Faux semis	Semis > 4-5 cm		< 5 à 8 km/h ●	> 8 km/h ●	> 8 km/h ●●	
Roto étrille						6-8 km/h ●	
Bineuse						5 à 8 km/h	

Passage possible	● Agressivité faible
Possible et délicat	●● Agressivité moyenne
Passage à proscrire	



5. Conservation des pommes de terre

A la suite des essais variétés de pommes de terre biologiques, des notations de stockage ont été réalisées de décembre à février afin d'observer la capacité de conservation de chaque variété. Ainsi, un indice de germination et un poids de germe ont été obtenus. Nous avons pu mettre en lien nos résultats avec ceux de La Fredon.

Résultats

Chair ferme :

Après la récolte, le 23 septembre, les variétés chair ferme ont été placées en frigo à 8°C. **DITTA a montré la meilleure conservation jusqu'en février.** GOLDMARIE et VALERY ont décroché à partir de janvier. Les variétés chair ferme sont donc peu adaptées à la conservation longue (au-delà de 4,5 mois).

Consommation et industrie :

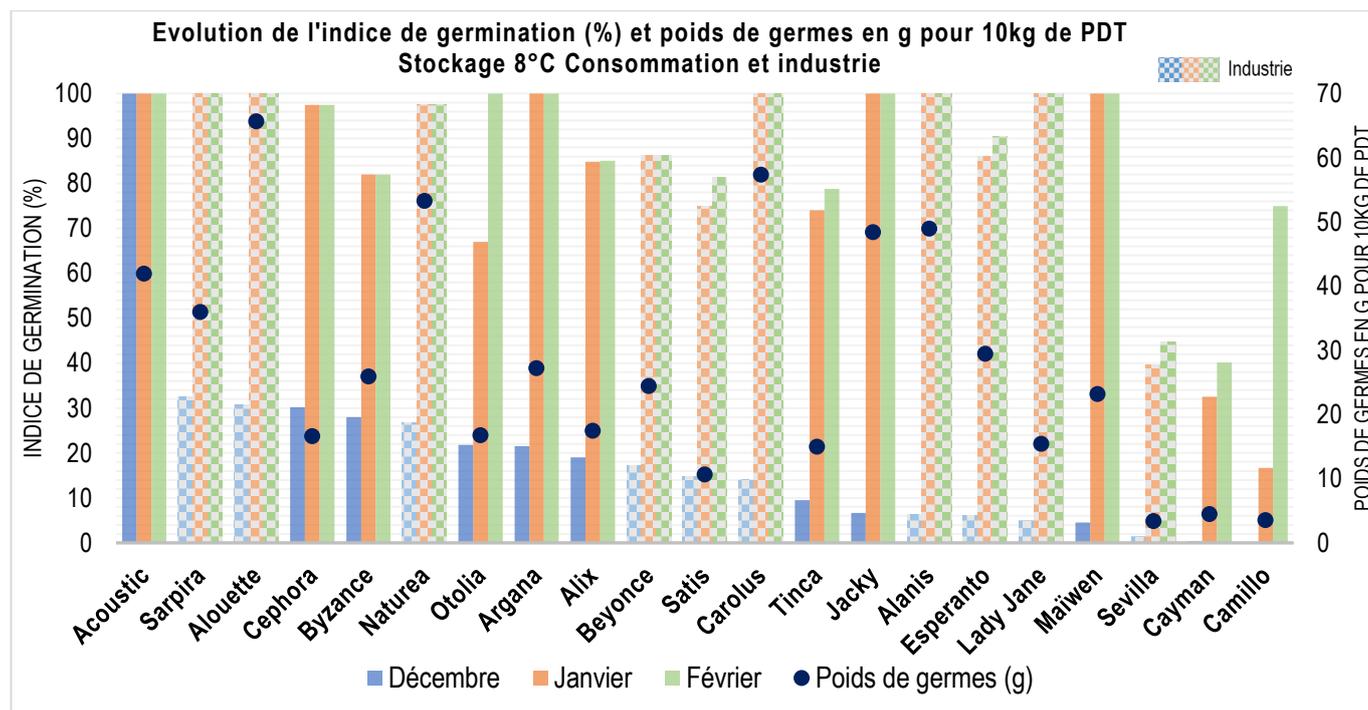
La récolte a eu lieu le 26 octobre. Les indices de germination en décembre étaient de 18,8 % et ont atteint 86 % en février. **ACOUSTIC a montré un indice de germination de 100 % dès décembre à 8°C,** mais de 0 % à 4°C.

On constate que CEPHORA, ARGANA, JACKY et MAIWEN ont décroché au bout de 2,5 mois de stockage à la Chambre (à 8°C), mais à La FREDON (conservation à 4°C) ce sont ALIX et MAIWEN qui ont montré une germination plus élevée.

La conservation des pommes de terre a été limitée par l'année séchante qui a engendré un stress et les tubercules se sont mis rapidement à germer. Avec 2 traitements à l'huile de menthe et une conservation à 4°C, la germination est davantage ralentie, mais reste à voir la rentabilité d'une conservation à 4°C coûteuse en énergie.

Enfin, **CAYMAN** prouve sa capacité à être conservé plus longtemps avec des résultats très bas confirmés par ceux de La Fredon.

La plupart des variétés d'industrie ne sont pas capables d'être conservées plus de 2,5 mois surtout CAROLUS et ESPERANTO. Une conservation à 4°C et deux applications de menthe, on permet cependant à ALANIS, BEYONCE et NATUREA de ne pas germer jusqu'en mars. En moyenne, les variétés industrie ont des indices de germination plus élevés de 4 à 10 %.



Coloration friture sur 3 variétés de référence

Afin d'observer la capacité des tubercules à être fritable, un classement de 0 à 3 est noté, plus la frite est colorée (classe 3) moins le tubercule est approprié pour une consommation en frites. LADY JANE et CAROLUS ont montré une très bonne coloration par rapport à ALANIS alors qu'elles ont le même débouché. A contrario à La Fredon, seule ALIX atteint la classe 2 et pour les autres variétés, elles restent claires (classe 0).

Notation de coloration friture des pommes - CA NPDC

Variétés	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Indice
Alanis	0 %	15 %	40 %	45 %	4,3
Carolus	35 %	45 %	20 %	0 %	2,85
Lady Jane	75 %	20 %	5 %	0 %	2,3



Clémence LECLERCQ

6. Gestion des jachères dans le cadre de la nouvelle PAC

La mise en œuvre de la nouvelle PAC a plusieurs incidences sur la gestion de vos jachères.

Passez vos jachères et SNE en bio pour bénéficier de l'écorégime Agriculture biologique

Pour rappel, pour pouvoir bénéficier de l'éco-régime par la voie de la certification AB, il faut que **100% de la surface déclarée à la PAC soit engagée en AB**, et ne pas toucher d'aide CAB ou MAB sur la totalité de ses surfaces.

Il est donc impératif, pour bénéficier de l'éco-régime, que vos surfaces non productives et/ou non exploitées déclarées à la PAC soient converties en AB (jachères, MAEc, ...). **Pensez à les engager auprès de votre OC avant le 15 mai si ce n'est pas encore le cas, mais sans demander d'aide CAB sur ces surfaces !**

Obligation de jachère / d'éléments non productifs

Pour rappel, en tant qu'agriculteurs biologiques, vous êtes désormais soumis au respect de la BCAE8, qui **impose de consacrer 3% à 4%* de vos terres arables à des éléments non productifs** (jachères, haies, mares, bosquets...).

Pour 2023, la dérogation Ukraine vous permet de déclarer en jachère des terres en cultures (sauf maïs et soja). Par la suite, il faudra se référer à la liste des espèces autorisées en jachère (cette liste ne devrait pas évoluer par rapport aux années précédentes, attention, elle comprend bien les trèfles, mais n'autorise pas la luzerne).

Attention, **vos jachères historiques qui ont été codées en J6P** à la PAC entrent dans la catégorie prairies permanentes (PP), et **ne pourront donc pas entrer dans le calcul du % d'éléments non productifs, à moins d'être remises en culture** avant d'être remises en jachère. **Les jachères codées en J6S** conservent bien leur caractère de terres arables et donc leur caractère **de jachère et entrent, elles, dans le calcul des éléments non productifs**.

* 3% si vous cultivez des légumineuses sur plus de 4% de vos terres arables, 4% si les légumineuses représentent moins de 4% de vos terres arables.

Gilles SALITOT

7. Vu en plaine : 1ères fleurs dans les colzas biologiques



Parcelle de colza biologique avec les 1ères fleurs (variétés RANDY et ES Alicia)

GAEC Faidherbe Proust Ecaillon (59)
photo du 29/03

Précédent Orge pois (3 T fientes) semis
du 16 septembre 2022

Absence de méligèthes

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

